



Vaccination

Le vaccin Imvamune, connu aux États-Unis sous le nom de Jynneos[™] et d'Imvanex en Europe, a été autorisé au Canada pour prévenir la variole et la mpox. L'efficacité d'Imvamune a été conclue à partir d'une étude clinique sur l'immunogénicité et de données d'efficacité provenant d'études animales. Les experts croient que la vaccination après une exposition à la mpox peut aider à prévenir la maladie lorsqu'administrée dans les 4 jours qui suivent l'exposition ou à la rendre moins grave lorsqu'administrée dans les 14 jours suivant l'exposition.

Une vaccination en préexposition et en post-exposition est recommandée aux personnes asymptomatiques âgées de 18 ans et plus qui répondent aux indications des autorités de santé publique. Le calendrier vaccinal prévoit deux doses administrées par voie sous-cutanée en respectant un intervalle d'au moins 28 jours entre les doses.

Le CIQ a publié des avis sur l'utilisation de ce vaccin. Pour plus de détails, consultez les avis du CIQ suivants :

- [Administration de la deuxième dose du vaccin contre la variole simienne \(mpox\)](#) 
- [Vaccination contre la variole simienne](#) 

ou la section [Variole : vaccin contre la variole et la mpox \(variole simienne\)](#) du Protocole d'immunisation du Québec (PIQ).